

Toujours là !

Cinq années se sont écoulées depuis la signature du protocole 2003, reconnu d'inutilité publique de par les injustices qu'il a généré et le surcoût lié à sa mise en place. Malgré le mouvement de protestation et de contestation sans précédent qu'il produisit, il fut reconduit le 18 avril 2006 par la CFDT, la CFTC, et la CGC, syndicats non représentatifs des travailleurs concernés, qui ont signé le protocole d'accord régissant l'indemnisation chômage des intermittents du spectacle.

Non seulement ce protocole n'assainit en rien les comptes de l'UNEDIC, mais il aggrave les inégalités de traitement entre les indemnisés en versant des assedics de luxe aux salariés à haut revenu, mais il va également exclure du système 34 000 des quelques 100 000 artistes et techniciens.

Non seulement ce protocole a été signé au détriment de tous mouvements (grève, occupation), de tous dialogues (avec les élus), d'une expertise d'initiative citoyenne, de proposition au sein d'un comité de suivi à l'assemblée nationale ayant débouché sur une Proposition Parlementaire de Loi mise sur la touche par l'UMP. Ce n'est que par mépris et violence que l'on nous a répondu (Star Ac, Cannes 2004, plainte de la CFDT suite à une occupation).

C'est une chasse aux intermittents qui est mise en place par le gouvernement. Dans sa lettre de mission à Christine Albanel, Sarkozy ne mentionne qu'une seule fois les intermittents qu'il considère comme des fraudeurs en puissance « vous lutterez contre les abus au régime d'indemnisation du chômage des artistes et techniciens du spectacle et incitez les partenaires sociaux à limiter l'accès à ce régime aux professions et fonction qui le justifient ».

Le numéro d'objet mis en place le 1er Avril 2008 est une véritable usine à gaz

Les assedics intensifient leurs contrôles.

Dans les couloirs de France Télévision c'est l'arrêt du recours aux intermittents qui se met en place.

Mais ce n'est pas fini : c'est en effet le 30 juin que la convention unedic vient à expiration. Le MEDEF a vidé les caisses (il a récupéré les excédents en 2000 et 2001) et a baissé ses cotisations.

C'est une nouvelle loi pour les patrons que le gouvernement vote en visant le contrôle des chômeurs.

C'est une volonté d'opérer un « tri » parmi les intermittents du spectacle (annexes 8 et 10), et dans certaines professions qui n'auraient rien à y voir.

L'unedic est devenu une machine à faire disparaître du champ social ceux qui sont considérés comme des assistés.

Nous pouvons imaginer à quelle sauce nous allons être mangés.

Les intermittents ont des emplois précaires et les précaires des emplois intermittents. Ce que nous voulons maintenant partager, c'est l'assurance pour tous les travailleurs intermittents d'un revenu décent en période de non emploi, c'est cette revendication que nous avons porté sous les projecteurs de Cannes en décrétant le KO!. Lutter contre la généralisation des CDDs est une priorité. Mais regarder notre société avec réalisme est une nécessité. Les intermittents du bâtiment, de l'industrie, du spectacle, de la recherche...doivent continuer à vivre entre deux contrats. On ne choisit pas l'intermittence, on la subit.

D'où cette volonté du medef, en collaboration avec certains syndicats, de détruire ces annexes 8 et 10, lesquelles constituent un modèle potentiellement généralisable à l'ensemble des emplois discontinus.

Nous savons que nous ne sommes pas au bout de notre lutte... Certes, bon nombre ont baissé les bras, la déprime en a rattrapé quelques uns, et les autres sont allés au mangeoir. Cependant, nous avons appris qu'il ne fallait pas forcément être très nombreux pour planter nos banderilles. Chez nous les têtus ne manquent pas, et ceux qui n'ont pas encore baissé les bras ne le feront pas maintenant.

La lutte continue!

" Modernisation " du marché du travail : le défi.

Au départ, il s'agissait simplement de rappeler en quelques lignes les différentes attaques gouvernementales contre les droits des salarié-es, au chômage ou en emploi, précaires ou non.

Mais en un an et quelques, les contre-réformes sakosystes portant sur le rapport salarial (" travailler plus ") et précisément sur le " coût " de notre force de travail sont particulièrement nombreuses. Le défi devenait alors de les présenter succinctement et complètement c'est-à-dire de n'oublier ni celles qui concernent l'ensemble des salariés (temps de travail - retraite, RTT, heures supplémentaires.. - mais aussi politique de l'immigration " choisie ", " recodification " du code du travail..) que certaines catégories particulières (" régimes spéciaux ", " banlieues ", RGPP, minima sociaux - RMI, RSA..-, autres chômeurs...) en sachant que cette distinction est au final peu pertinente.

Certaines mesures auraient mérité d'être commentées : l'accord du 11 janvier 08 sur la modernisation du marché du travail signé en plus du patronat par quatre des cinq organisations syndicales officielles, décidait notamment de clauses du contrat de travail modifiables unilatéralement par l'employeur. La loi portant le même nom créée en conséquence et entre autres, la rupture à l'amiable et le contrat de travail de projet ; le décret sur le contrôle du " train de vie " qui menace de plus grande précarité encore les allocataires de certains revenus sociaux (RMI, API...) ; la loi sur les droits et devoirs des demandeurs d'emploi obligera ceux-ci au bout d'un an d'allocations à " accepter " un emploi dont le salaire serait juste supérieur aux montants des allocations perçues, soit actuellement 57% de l'ancien salaire. Là, il faudrait préciser que les vacances parlementaires pourraient repousser le vote de cette loi à la rentrée.

Bien sûr, l'objectif serait à la fois de mettre en évidence le projet libéral et ses dangers pour nous autres, et de revenir sur les difficultés qu'ont rencontré les multiples initiatives de mobilisations, cela de façon à aider à construire des perspectives de luttes.

La deuxième phase de l'offensive libérale de " modernisation " du marché du travail portera dès septembre entre autres et à la fois, sur la " négociation " de l'assurance chômage et sur la réforme des minima sociaux. Ces sujets concernent directement les chômeurs et précaires récurrents, intermittents, saisonniers, vacataires... mais fondamentalement tous les salariés et surtout ceux et celles qui seront au chômage dès 2009. Une occasion pour tenter de ressouder le camp des salariés autour de l'exigence de droit nouveaux : la garantie d'un revenu individuel décent, avec ou sans emploi ; la continuité des droits sociaux ; le libre choix de son emploi et de sa formation... Un vrai défi.

La coordination des intermittents et précaires (idf) menacée d'expulsion

Du refus du Protocole Unedic de 2003 au détournement du JT de France 2, de l'occupation du toit du Medef à la création d'une Université ouverte, de la prise de parole à la Star Academy à l'organisation du May Day des précaires le Premier mai, de la défense des droits sociaux au moyen des permanences hebdomadaires, d'intervention sur des litiges avec les institutions et d'action collectives en passant par le partage d'expérience et l'impulsion de recherche collective, après 5 ans d'existence, la coordination des intermittents et précaires vient d'apprendre

que la SEMAVIP, propriétaire des locaux pour le compte de la ville de Paris, lui donne congé au 1er septembre 2008.

Comme les initiatives d'auto-organisation, de tels lieux d'activités, de rencontre échappant à la logique marchande, de fabrication et de circulation de savoirs critiques n'ont pas l'heur de plaire aux décideurs. Pourtant, la Cip-idf persévère et, face à cette menace d'expulsion, compte mener bataille. Tous ceux qui savent son existence nécessaire sont invités à contribuer au rapport de forces.

Coordination des Intermittents et Précaires d'île de France <http://www.cip-idf.org>

Ne dites pas au président que je suis intermittent à la télé il me croit en train de travailler plus!

Alors que tous les médias tournent leur regard vers la commission Copé censée réfléchir au nouveau modèle économique de la télévision publique « la fusion de france 3 national avec france 2 et de france3 amputés de six régions sur treize », cette dernière met en place un véritable plan social sur le dos des intermittents et des Parallèlement à la commision Copé le président de france télévision, sur les demandes pressantes des plus hautes instances de l' état, à entrepris la restructuration du groupe, afin de compenser le manque à gagner de la suppression de la publicité.

France télévision pointe de longue date du doigt de « l'usage immodéré du recours aux intermittents du spectacle », et pour bien entériner ce diagnostic, n'a qu'une idée en tête faire disparaître les intermittents, sous les applaudissements du Médef.

Grâce à une nouvelle technique “d'essorage des plannings”, nous avons vu nos propositions d'emploi se raréfier ces deux dernières années.

Voici maintenant qu'entre en scène l'accord collectif national de la branche télédiffusion, signé en décembre 2006, et applicable depuis fin 2007, nos direction ont prévu de ne plus établir de contrat d'intermittent, se réservant la possibilité de proposer quelques contrats CDD occasionnels, dépendant du régime général des Assedic, pour couvrir ses besoins de fonctionnement. Mais c'est bien la suppression totale de toute collaboration avec des intermittents et des CDD qui reste son objectif prioritaire.

Et nous voilà, tout métiers confondus, renvoyés sur le banc du régime général au même titre que tout autre employé intérimaire. En fait, c'est bien un plan social qui se met en place au quotidien et dont, nous, intermittents sommes la cible privilégiée. Un plan social qui taît son nom, une bonne trouvaille pour la direction du groupe : nous ne sommes pas salariés, donc nul besoin de licenciement, aucune indemnité à verser et cela sans faire de vague au sein de l'entreprise, un plan social vraiment confortable concernant les 2500 intermittents de france télévision.

Sous le couvert du silence, derrière lequel s'abritent nos directions, devant le refus de toute communication de leur part.

C'est un bras de fer, désormais engagé avec nos directions, en plus de nos actions de communication, et le recours collectif aux prud' hommes pour la requalification contrats d' intermittent, et avec un seul mot d'ordre mobilisation général .

TÉMOIGNAGE D'UN IMMIGRÉ EUROPÉEN

Ma participation n'est qu'un témoignage. Je suis originaire de Barcelone -Catalogne- et j'habite en France depuis dix ans. Je travaille dans un secteur où le mode de fonctionnement répond à des critères libéraux par excellence : le spectacle. Les différentes réformes sociales que la France subit depuis quelques années me font penser qu'il n'y a plus de pays où les acquis sociaux soient préservés de la machine néo-libérale et la soif du capitalisme. Il y a quelques années seulement on se battait pour des acquis nouveaux, aujourd'hui l'on se bat pour maintenir le peu qui reste. Votre pays régresse socialement pour se mettre à la hauteur des pays modèles du capitalisme exacerbé en Europe, dont l'Espagne – pays qui passa d'une transition politique très douloureuse à un état libéral par excellence, prix de son adhésion à l'Union Européenne (nommée à l'époque CEE).

Ne pas rester seul et participer activement à la lutte des travailleurs européens et du monde entier contre un patronat de plus en plus impitoyable, est la seule riposte que je trouve valable. Je ne pense pas que notre lutte doive se limiter à notre seul secteur d'activité et être localisée uniquement en France, puisque toutes les attaques que l'on subit sont fruit de réformes qui sont souvent décidées par l'ensemble des gouvernements de l'U.E. Chaque état prend soin que les mouvements sociaux des autres pays ne soient pas diffusés, afin de faire croire que les autres savent s'adapter mieux que nous dans l'évolution de la société. La privatisation des services publics, le démantèlement du code du travail, la concurrence libre et non faussée, la logique du profit avant le partage, ... tout cela c'est le prix que tous les travailleurs de tous les pays payent. L'harmonisation par le bas est une question de rythme et de temps, selon les acquis sociaux de chaque pays.

En dix ans de séjour en France, j'ai vu à quel point le pays changeait, mes droits de travailleur avec, et comme le montant de mes revenus diminuait. D'abord, il m'a fallu deux ans et demi pour obtenir ma carte de séjour : en effet, même en étant originaire d'un pays membre de l'U.E., il faut justifier de revenus suffisants avec un CDI à la clé et avoir une couverture sociale

pour pouvoir résider dans un pays qui n'est pas le tien, et éviter le risque d'être un profiteur du système social du pays d'accueil.

Tout cela est difficile quand on travaille dans le milieu du spectacle.

Il m'a aussi fallu du temps pour comprendre l'administration française et m'adapter à la complexité de son fonctionnement. Puis, travailler comme salarié dans un régime social, méconnu dans mon pays, et qui correspondait aux réalités liées à la discontinuité et à la flexibilité de mon activité en tant qu'artiste. Suite aux réformes de ces trois dernières années, actuellement, je jongle entre trois régimes différents selon l'employeur qui m'embauche : en tant que intermittent du spectacle quand je participe dans des créations, en régime général quand c'est l'éducation nationale qui m'embauche pour mes prestations pédagogiques ou bien comme prestataire de services quand je travaille en tant qu'intervenant pour des institutions ou des associations.

Les corps de métiers ont changé eux aussi, suite à la volonté de professionnalisation du secteur : si auparavant ma formation et mon expérience professionnelle me permettaient d'exercer toute activité liée à mes compétences en tant que comédien, à présent et depuis 2006, il me faut un Diplôme d'État pour pouvoir enseigner et bientôt il faudra un diplôme de comédien octroyé par le Ministère de la Culture pour pouvoir jouer. C'est une association privée subventionnée par l'état qui prépare le programme et le contenu des examens d'admission à la place du Ministère de la Culture.

Si à cela l'on rajoute les réformes du régime d'intermittence plus les contrôles, le numéro d'objet, la future carte professionnelle si chère à la SFA... Où veulent-ils nous mener ?

Un certain ministre de la culture, dont je ne veux pas me rappeler le nom disait qu'il y a trop d'intermittents. Le pire, c'est que ce sont de plus en plus les intermittents qui le croient.

Fins ben aviat

Xavier Montserrat



Union
syndicale
Solidaires



Union
syndicale
Solidaires